



Raccordements provisoires (provisoires de chantier) dans la zone d'approvisionnement d'ESB

Fiche d'information

Dès le 1^{er} octobre 2011, les coffrets de raccordement pour les installations provisoires de chantier sont mis en place dans toute la zone d'ESB.

Cette mesure permet aussi de s'harmoniser avec l'entreprise d'approvisionnement en énergie dans la zone limitrophe à celle d'ESB (société BKW FMB Energie S.A.).

Procédure relative à un raccordement temporaire:

1. **Au moins trois jours ouvrables avant le début de son montage, commander le raccordement temporaire** au moyen du formulaire «Commande de raccordement pour chantier», disponible sur le site Internet d'ESB <http://www.esb.ch/fr/centre-de-services/telechargement-formulaires/technique/>
2. Une majoration sera prélevée pour toute commande reçue moins de trois jours avant la date de montage dudit raccordement de chantier.
3. ESB vous communique l'emplacement du coffret de raccordement et l'installe à la date souhaitée.
4. ESB facture le forfait global pour le montage et le démontage ultérieur du raccordement provisoire. L'énergie sera facturée en fonction de la consommation réelle.
5. Un installateur électricien de votre choix devra raccorder votre coffret de distribution électrique pour chantier au coffret de raccordement provisoire de chantier.
6. L'installateur doit remettre le rapport de sécurité correspondant à ESB.
7. L'installateur peut aussi raccorder ledit coffret de distribution électrique au coffret de raccordement provisoire de chantier par le biais d'une fiche Euro de 63A (aucun frais supplémentaires).
8. L'installateur électricien démonte lui-même le coffret de distribution électrique.
9. Lorsque le maître d'œuvre annonce à ESB que le coffret de raccordement pour installation provisoire de chantier est de nouveau disponible, l'entreprise le démonte en l'espace de quelques jours.
Votre coffret de distribution électrique pour chantier sera donc rapidement de nouveau à disposition pour la prochaine intervention.

Liste des tarifs pour les raccordements temporaires

	Volume de travail d'ESB	Facturation
1.	<p>Forfait pour</p> <ul style="list-style-type: none"> confirmation de commande aménagement, raccordement, mise en service et démontage du câble entre le point de raccordement dans le réseau de distribution et le coffret de raccordement pour l'installation provisoire de chantier. <p>Location du coffret de raccordement pour provisoire de chantier Coupe-surintensité avec compteur (pour 6 mois au maximum)</p> <p>+ majoration pour chaque mois supplémentaire</p>	<p>CHF 510</p> <p>CHF 90</p> <p>CHF 50</p>
2.	Majoration pour mandat «express» (< 3 jours ouvrables)	CHF 80.00
3.	Montage à partir du coffret de raccordement pour installation provisoire de chantier et mise en service de toute l'installation de chantier, y c. montage du coffret de distribution électrique pour chantier (mise en place des cartouches de fusible, contrôle de l'ordre des phases, vérification du disjoncteur différentiel, etc.).	Facturation directement par votre installateur

Tous les prix s'entendent hors TVA; les travaux sont exécutés durant les heures de travail régulières.

- Valable pour les raccordements jusqu'à environ 125 A; les raccordements pour des chantiers importants sont facturés en fonction de la charge de travail réelle.
- Dans des cas spéciaux, où l'on ne peut installer un coffret de raccordement pour installation provisoire de chantier, ou bien où la pose d'un câble supplémentaire s'avère nécessaire, ESB facture les frais réels (selon le rapport de régie).
Le maître d'œuvre doit, p. ex., fournir les coffrets de raccordement pour installation provisoire de chantier avec mesure de la consommation d'électricité au moyen d'un transformateur d'intensité, donc >125 A.
- La facture est établie après le démontage du raccordement.
- Des adaptations de prix ultérieures demeurent réservées.